

Info Raclette Suisse

Décembre 2007

1. Situation économique

Depuis près de quatre ans, l'économie suisse tourne à plein régime, avec un taux d'inflation pratiquement nul. Un ralentissement se profile néanmoins à l'horizon.

Généralisant près de 2/3 du PIB, la consommation des ménages privés constitue de loin le principal moteur de la demande. L'embellie sur le marché de l'emploi a provoqué une nette amélioration du moral des consommateurs, qui se traduit par une propension accrue à la consommation.



2. Situation du marché du fromage

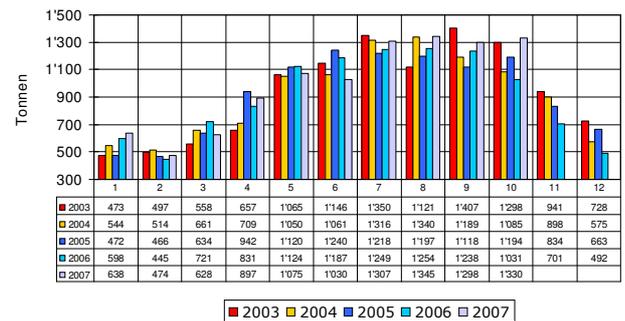
La production fromagère a progressé de 2 711 tonnes ou 1,9 % entre janvier et octobre.

Au cours de la même période, la production de fromage à raclette suisse a augmenté de 344 tonnes ou 3,6 %.

TABLE DES MATIÈRES

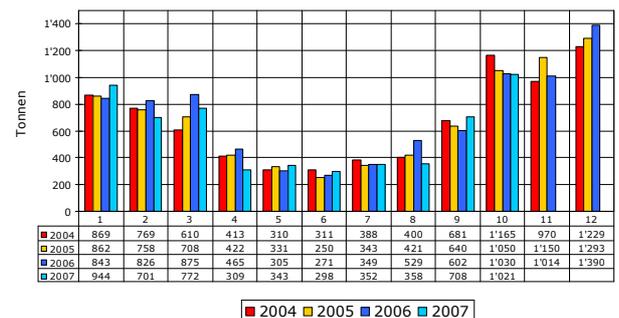
- 1 **Situation économique**
- 2 **Situation du marché du fromage**
- 3 **AOC**
- 4 **Stratégie publicitaire**

Production de fromage à raclette suisse



Janvier - octobre 05: 9583 t
 Janvier - octobre 06: 9678 t
 Janvier - octobre 07: 10 022 t (+344 t / +3,6%)

Pendant la période en cours, la consommation de fromage à raclette des ménages privés s'est élevée à 58 074 tonnes, soit une diminution totale de 289 tonnes ou 4,7 %. Cette baisse s'explique notamment par l'hiver très clément de l'exercice en cours.



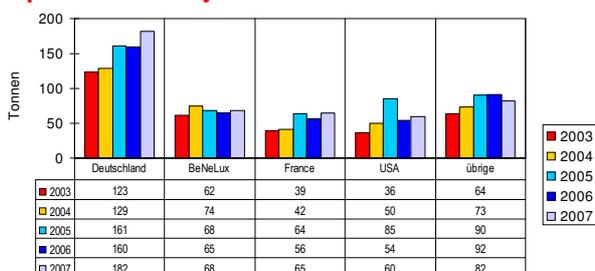
Janvier - octobre 05: 5784 t
 Janvier - octobre 06: 6096 t
 Janvier - octobre 07: 5807 t (- 289 t / - 4,7%)

Les ventes sont néanmoins supérieures à celles enregistrées en 2005. Nous tablons en fin d'année sur un niveau pratiquement égal à celui de 2006.

Exportations

De janvier à octobre, les exportations ont augmenté de 58 tonnes ou 14 %. Le niveau des commandes reste élevé. Nous tablons donc sur un volume des ventes de près de 1000 tonnes jusqu'à la fin de l'année, soit une progression d'environ 20% par rapport à 2006.

Exportations de janvier à octobre



Janvier - octobre 05: 468 t

Janvier - octobre 06: 427 t

Janvier - octobre 07: 485 t (+ 58 t /+ 14 %)



3. AOC

Raclette Suisse et les autres recourants ont été informés le 5 novembre dernier de la décision du Tribunal fédéral relative à l'enregistrement de l'AOC. Le Tribunal fédéral considère que les conditions pour un enregistrement de la dénomination «Raclette» ne sont pas réunies. Il rappelle que cette dénomination n'est utilisée que depuis le début ou la moitié des années 1970 pour désigner le fromage servant à la fabrication du plat éponyme. Il ne s'agit donc pas d'une dénomination traditionnelle, et un enregistrement en tant qu'appellation d'origine contrôlée au sens de l'article 2 de l'ordonnance y relative n'est pas possible.

Après cette décision, Raclette Suisse peut de nouveau se concentrer entièrement sur sa tâche première, à savoir la promotion de ce produit de choix.

Notons encore que l'OFAG nous a soumis le cahier des charges de la Fédération Laitière Valaisanne pour prise de position ces derniers jours.

La phrase qui est à l'origine du recours, "le terme Raclette est protégé", a simplement été supprimée. Nous avons demandé à l'OFAG de veiller à ce que le cahier des charges soit mis en oeuvre de sorte à ce qu'il reste clair à l'avenir que la dénomination «Raclette» ne peut en aucun cas être protégée toute seule.

4. Stratégie publicitaire

En novembre, Raclette Suisse a choisi les agences qui élaboreront les idées pour la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie publicitaire. La présentation de ces idées aura lieu à la fin janvier, et les mesures seront mises en oeuvre d'ici l'automne prochain. L'objectif est de développer la consommation de raclette en tant que plat classique et de donner en même temps des impulsions pour promouvoir la consommation hors domicile.

* * *

Joyeuses fêtes et bonne glisse à la "luge Raclette Suisse" en 2008!



Commentaire sur le Père Noël

L'histoire du Père Noël se base notamment sur la légende de Saint Nicolas ou Nicolas de Myra. Ce dernier était évêque de Myra au IV^e siècle, une ville sise près d'Antalya au sud de la Turquie actuelle. Selon la légende, il aurait sauvé de la mort trois enfants. Au Moyen Âge déjà, on donnait en son honneur des cadeaux aux enfants le jour de sa fête, le 6 décembre, ou la veille. Ce n'est qu'au cours de la réformation, qui rejetait le culte des saints, que dans de nombreux pays la remise des cadeaux fut déplacée au 24 ou au 25 décembre.

Raclette Suisse

Weststrasse 10

3000 Berne 6

Tél. 031 359 53 25

Fax 031 359 58 51

Courriel feedback@raclette-suisse.ch

Site Internet www.raclette-suisse.ch